

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

ETAT CIVIL

CHAMBRE DU CONSEIL (CH11)

Jugement
du 07/04/2003
numéro / 339

JUGEMENT DU 07 Avril 2003

N° du rôle: 02/03597

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Lors des débats, Mme [REDACTED], Juge au Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, qui, sans opposition des avocats des parties, conformément à l'article 786 du nouveau code de Procédure Civile, en a rendu compte au Tribunal dans la composition suivante :

Mme [REDACTED], Juge
Mme [REDACTED], Vice-Président
Mme [REDACTED], Juge

DEBATS : à l'audience non publique du 10 Février 2003
après rapport oral de Mme [REDACTED], Juge, conformément aux
dispositions de l'article 440 du Nouveau Code de Procédure Civile;

GREFFIER Lors des débats et du prononcé: Mme [REDACTED] Premier
Greffier

MINISTERE PUBLIC, Lors des débats, Mme [REDACTED] Vice-Procureur

JUGEMENT, en premier ressort, prononcé non publiquement par Mme [REDACTED]
[REDACTED] Juge

MERAM, BOUCHOURA Expédition revêtue de
a formule exécutoire
télivrée le
à Me [REDACTED]

Dans l'affaire qui a fait l'objet de la requête en date du 24 Octobre 2002, formée et
présentée par:

Mademoiselle Maizouna MERAM née le 12 Janvier 1970 à NOUKOU KANEM (TCHAD), demeurant [REDACTED] - 31200 TOULOUSE
représentée par Me [REDACTED] avocat au barreau de TOULOUSE

ET PAR

Madame Fatimé BOUCHOURA
née le 13 Avril 1950 à TIME/ NORD KANEM (TCHAD), demeurant [REDACTED]
représentée par Me [REDACTED] avocat au barreau de TOULOUSE